Matières radioactives: sûreté du transport

1998/2083(COS) - 13/03/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Après que Mme Marie Anne ISLER BEGUIN (Verts/ALE, F), manifestant ainsi son désaccord avec les amendements adoptés par la commission de la politique régionale, du transport et du tourisme, ait retiré sa signature du rapport, c'est le Président de la commission, M. Konstantinos HATZIDAKIS (PPE/DE, GR) qui l'a présenté à la plénière. Le rapport (adopté par 410 voix, contre 73 et 21 abstentions) se concentre sur la manière de réduire le volume des déchets nucléaires, d'améliorer la coopération avec l'Europe centrale et de l'Est, d'assurer le respect de la législation et de fournir une information complète, factuelle et objective au public ainsi qu'aux autorités locales et régionales. Le Parlement condamne, dans les termes les plus virulents, tout acte de violence (attaques contre les forces de police, attentats contre les chemins de fer, destruction de lignes à haute tension). Il rappelle que le silence par rapport à des actes criminels peut être assimilé à un délit ou que le fait d'éprouver de la sympathie pour ces actes pourrait être interprété comme une légitimation de la violence.